

# L'ÉCHO DES FALAISES

*Journal de Leclercville ❖ Décembre 2021*

## Message du maire

Nous voilà presque arrivé à la période des fêtes de Noël et de la nouvelle année. Cette année, nous aurons une période des fêtes plus particulière qu'à la coutume étant donné que les Fêtes de l'an dernier ont beaucoup été modifiées par la pandémie, le tout, accompagné d'une série de restrictions que nous avons dû nous imposer afin de ne pas compromettre la santé de tous.

Dans les derniers jours les responsables de la santé publique nous ont fait miroiter la possibilité de pouvoir se réunir jusqu'à 20 personnes vaccinées dans un même endroit afin de festoyer et de se rencontrer à nouveau, comme par les années passées.

Pour ce qui est de la vie municipale, pour vos nouveaux élus, décembre sera marqué par cet exercice de réflexion des budgets. Il nous faut décider de ce qui est nécessaire pour la population de Leclercville, de ce qui pourrait être amélioré, ou encore, ce qui pourrait être ajouté dans l'intérêt des citoyens.

Avec la consultation publique MADA, à laquelle plusieurs parmi vous, ont participé, plusieurs suggestions d'amélioration à notre milieu de vie nous ont été signifiées. Ces améliorations sont de bonnes idées, mais votre conseil devra prioriser au cours des prochains jours celles qui pourront être réalisées cette année et celles qui devront être reportées plus loin dans le temps, faute de moyens financiers pour les réaliser. Nous nous devons d'être judicieux dans nos choix et visionnaires dans la priorisation de ces choix.

Je termine en souhaitant une agréable période de réjouissances à l'occasion des fêtes de Noël et de la nouvelle année. Souhaitons-nous que l'année 2022 soit remplie de joie et porteuse d'un retour à la normale dans nos activités et dans nos traditions d'échanges qui agrémentent notre vie en société.

Denis Richard, maire



### Table des matières

Message du maire .....	1
Publication municipale .....	2-3
Autres informations .....	3-4

DATE DE TOMBÉE : 14 janvier 2022

PROCHAINE PARUTION : 21 janvier 2022

Veuillez faire parvenir vos articles à l'adresse suivante : [mun.leclercville@videotron.ca](mailto:mun.leclercville@videotron.ca)

## PRINCIPALES DÉCISIONS – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de 2 membres du conseil.

Prendre acte du dépôt des rapports dons-dépenses de 3 candidats aux élections municipales du 7 novembre dernier.

Prendre acte, par résolution, à la demande de la Commission municipale du Québec (CMQ), des rapports d'audit au sujet des procédures pour l'adoption du budget, du programme triennal en immobilisations (PTI) et du règlement de taxation.

Octroyer l'augmentation salariale telle que prévue aux contrats de travail des employés de la municipalité et de la directrice générale (3%).

Nommer monsieur Charles-Étienne Beudet, maire suppléant et substitut à la MRC pour une année et les responsables des différents comités (voir plus loin dans le journal pour la liste).

Donner un avis de motion pour l'adoption du Règlement 2021-170 relatif à la taxation 2022.

Fixer la tarification pour la location des salles municipales.

Donner un avis de motion pour l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Donner un avis de motion pour l'adoption d'un règlement visant à créer un fonds réservé pour les élections.

Adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022 (voir plus loin dans le journal).

Contribuer au panier de Noël pour un montant global de 200\$.

Poursuivre les démarches pour lotir et vendre un terrain de la municipalité sur la rue Agnès-Slayden.

Renouveler notre participation au transport collectif pour l'année 2022.

Déposer une demande au MTQ relatif à la sécurité sur la route Marie-Victorin dans et à proximité du cœur du village.

Informers le MTQ quant à l'usage fait de la subvention récurrente pour l'entretien du réseau routier local (routes locales 1 et 2).

Déposer la reddition de compte au MTQ pour une subvention pour projet particulier d'amélioration.

Faire une entente avec un propriétaire pour l'entretien d'un fossé.

Autoriser l'achat de ponceaux pour la rue Saint-Jean-Baptiste.

Autoriser l'utilisation du surplus accumulé – Parc de l'Île pour fabriquer des tables à pique-nique.

Accepter la soumission de Les Entreprises Édouard Paquette pour le déneigement de diverses zones municipales.

### DATES POUR LES SÉANCES DU CONSEIL DE 2022

Lundi 17 janvier 2022

Lundi 2 mai 2022

Lundi 12 septembre 2022

Lundi 7 février 2022

Lundi 6 juin 2022

Lundi 3 octobre 2022

Lundi 7 mars 2022

Lundi 11 juillet 2022

Lundi 7 novembre 2022

Lundi 4 avril 2022

Lundi 1er août 2022

Lundi 5 décembre 2022

### Liste des responsables de comités (élus)

#### **Denis Richard (maire)**

Voirie, CDECL, Tourisme et développement, matières résiduelles, ZIP les 2 Rives, Forêt Seigneuriale.

#### **Charles-Étienne Beudet (conseiller no 1)**

Maire suppléant, Parc municipal, Quai, CDECL.

#### **Maxime Guimond (conseiller no 2)**

Sécurité incendie, Loisirs, OBV

#### **Sophie Bédard (conseillère no 3)**

Mada-Famille, CCU.

#### **Anthony Richard (conseiller no 4)**

Eau potable, Eaux usées, CCU, Culture et Patrimoine

#### **Johanne Lemay (conseillère no 5)**

Organismes paramunicipaux, Bibliothèque

#### **Rémi Auger (conseiller no 6)**

Sécurité civile, Loisirs.

#### 13 DÉCEMBRE 2021

19h30: Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2022

20h: Séance extraordinaire pour l'adoption du règlement de taxation 2022

## Informations municipales

### FERMETURE DES BUREAUX

À noter que les bureaux de la municipalité seront fermés pour la période des fêtes du 23 décembre 2021 au 7 janvier 2022. Pour toute urgence, communiquez avec l'inspecteur municipal au (418) 971-0055.

### STATIONNEMENT DANS LES RUES

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner sur les voies publiques de la Municipalité entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril inclusivement. L'interdiction ne s'applique pas pour la période du 23 décembre au 3 janvier. Cependant, s'il y a précipitation ou averse de neige, le stationnement de nuit est interdit.

### RAPPEL DE CERTAINS RÈGLEMENTS SUR LES CHIENS (APPLICABLE DANS LE SECTEUR URBAIN ET RURAL)

- Tout propriétaire de chien est dans l'obligation de l'enregistrer auprès de sa municipalité et de fournir les informations relatives à son identification, le chien doit porter la médaille remise par la municipalité. Il est de la responsabilité du propriétaire d'informer la municipalité lorsqu'il n'a plus de chien afin de faire la mise à jour sur le compte de taxes.

- Il est interdit pour le gardien d'un chien de laisser dans un endroit public ou à l'extérieur dans un endroit privé autre que sa résidence, les matières fécales de son chien.

### COLLECTE DE SAPINS DE NOËL

Les sapins de Noël doivent être déposés derrière le 942, rue Saint-Jean-Baptiste au plus tard le 10 janvier 2022.

## INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET LE CHANGEMENT D'HORAIRE DE TOUTES LES COLLECTES À PARTIR DE JANVIER 2022

La collecte hebdomadaire des matières organiques a pris fin en novembre. Deux collectes sont à prévoir cette hiver. La première, le 16 décembre 2021 et la deuxième le 21 février 2022 (lundi). Les collectes hebdomadaires seront de retour par la suite la première semaine de mai 2022.

**MESSAGE IMPORTANT : à partir de janvier 2022, TOUTES les collectes se feront le lundi matin (ordures, récupération et matières organiques).**

## Club FADOQ Messenger de l'Amitié de Leclercville

fadoq

Merci à vous d'avoir répondu à l'invitation du dîner de Noël.

Si la santé publique nous le permet nous reprendrons certaines activités en Janvier.

Un très joyeux Noël et Santé pour 2022.



## GUIGNOLÉE LLE 2021

Lors de la campagne annuelle de la guignolée pour Leclercville, Lotbinière et Saint-Édouard, vous pourrez faire vos dons en argent et en denrées non périssables de la manière suivante.

**Du 19 novembre au 15 décembre inclusivement, des boîtes de dons seront présentes dans les commerces, au bureau municipal, ainsi qu'aux églises de votre localité.**

Vos dons en argent et en denrées permettront à de nombreuses familles et personnes seules de vivre la période des Fêtes dans la dignité.

Merci à l'avance.



**Vous pouvez apporter vos dons au bureau municipal ou chez  
Mme Pauline Lemay (819) 292-3329.**

## HORAIRE DES FÊTES - Services caissiers

24 décembre	Horaire régulier
27 et 28 décembre	Fermé
31 décembre	Horaire régulier
3 et 4 janvier	Fermé

Meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité de la part des employés et administrateurs de la Caisse.

Profitez de nos services en tout temps :

- services mobiles
- desjardins.com
- 1800 CAISSES
- guichets automatiques

 **Desjardins**  
Caisse de Gentilly-Lévrard-  
Rivière du Chêne



## Municipalité de Leclercville

1014, rue de l'Église  
Leclercville ( Québec ) G0S 2K0  
Tél. : 819 292-2331  
Télécopieur : 819 599-0550  
[mun.leclercville@videotron.ca](mailto:mun.leclercville@videotron.ca)

### Membres du conseil

Denis Richard ..... Maire  
Charles-Étienne Beaudet ..... Conseiller #1 et maire suppléant  
Maxime Guimond ..... Conseiller #2  
Sophie Bédard ..... Conseillère #3  
Anthony Richard ..... Conseiller #4  
Johanne Lemay ..... Conseiller #5  
Rémi Auger ..... Conseiller #6

### Renseignements généraux

**Directrice générale :** Lucie Beaudoin

**Directrice générale adjointe :** Sylvie Lemay

**Travaux publics :**

Les Entreprises Édouard Paquette .....(418) 971-0055

**Permis et location de salles :**

Sylvie Lemay .....(819) 292-2331

**Préposé à l'entretien :**

Nicole Beaudet .....(819) 292-2331

**Location Chalet des loisirs :**

Sylvie Lemay .....(819) 292-2331

**Fabrique:**

Rachel Héroux.....(819) 292-2769



### OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

<b>Lundi</b>	<b>8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00</b>
<b>Mardi</b>	<b>8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00</b>
<b>Jeudi</b>	<b>8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00</b>